

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18.12.00 Convocation du 12.12.00

Compte rendu affiché 19 décembre 2000

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : D. BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

Objet : PERSONNEL :

C.E.S. BIBLIOTHEQUE

Présents : MM. LAFFLY, MIGNOT Mmes GUERIN, BOUHEY,
MM. POINT, VERGNE, CHATUT et FAURE,
Maires-Adjoints,

<u>Nombre de conseillers</u>

en exercice : 29
présents 21
votants 25

Mmes ROUX, BROSSARD, WYMAN, GASTREIN,
MM. AUROY, DOIZY, PIANA, FORGET, RUMEAU, SAINT-
CYR, MACHURAT, Mlle MILLET, M. BELIN,
Conseillers Municipaux,

Absents représentés : Mme CHEZEAUBERNARD par Mme GASTREIN -
M. GONDELAUD par M. FAURE - Mlle VEYRIER par
Mme WYMAN - M. DUCRET par M. MIGNOT.

Absents excusés : MM. MEYER, DOUCET, MARCENDE et DUSSUD.

~~~~~

Madame le Maire-Adjoint déléguée pour le personnel explique que pour pallier les conséquences de la fin d'un contrat C.E.S. à la Bibliothèque Municipale, il est proposé à l'assemblée la création d'un nouveau Contrat Emploi Solidarité, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2001, poste très aidé par l'Etat.

Elle précise les conditions relatives au fonctionnement de ce type de poste.

## CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Madame le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
- Vu les dispositions relatives aux Contrats "Emploi Solidarité",
- Décide de la création immédiate d'un Contrat Emploi Solidarité, *d'une durée de 6 mois*, destiné à pourvoir un poste d'accueillant à la Bibliothèque Municipale,
- Note qu'une formation adaptée sera proposée au signataire dudit contrat,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE s/SAONE, le 18 Décembre 2000

LE MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,  
Le MAIRE,